



LE VÉLO TRACE SA VOIE

MOBILITÉ DOUCE

*Aide à l'achat d'un vélo
à assistance électrique*

ACCOMPAGNER

LES AGRICULTEURS

Aide aux agriculteurs

BIODÉCHETS

Mieux trier, mieux valoriser

L'INTERVIEW DU PRÉSIDENT



Bruno COUSEIN,
Président de la CA2BM

L'usine de traitement de l'eau, située à Rang-du-Fliers est désormais opérationnelle. Que pouvez-vous nous en dire ?

L'eau est un bien précieux et relève d'un enjeu primordial pour les années à venir. Délivrer une eau potable de qualité, en quantité suffisante et sur le long terme est une priorité que nous nous sommes fixés. L'usine de traitement de l'eau a d'ailleurs été pensée pour desservir 89% des abonnés du secteur de la régie, après réalisation des maillages restants et la pose de surpresseurs. Cette infrastructure est l'une des actions que nous avons inscrits dans le Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) du champ captant d'Airon-Saint-Vaast, contrat qui mobilise de nombreux acteurs du territoire dans l'objectif de préserver la qualité de l'eau potable délivrée à nos usagers. Les équipes de l'agglomération travaillent en parallèle sur les CARE de Conchil et de Rombly qui devront poursuivre la même ambition.

Autre sujet d'actualité de l'agglomération, la mobilité et la mise en place d'une aide financière à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique. Pourquoi avoir mis en œuvre ce dispositif ?

Au-delà de ce que nous faisons déjà pour la mobilité douce avec l'installation d'abris-vélos sécurisés sur nos pôles-gare, l'aménagement de l'Euro-véloroute ou la valorisation des itinéraires de randonnée labélisés, nous avons souhaité mettre en place une politique volontariste et incitative pour la promotion de la mobilité douce. Ce coup de pouce à l'acquisition de vélo à assistance électrique répond à une véritable attente : pour les utilisateurs du vélo loisirs comme pour les usagers du quotidien. Cette démarche s'inscrit également dans notre plan vélo et notre Plan Climat Air Energie, dans son volet décarbonation des modes de déplacement.

La gestion des biodéchets se déploie progressivement sur le territoire. Ne craignez-vous pas que les habitants la considèrent comme une contrainte supplémentaire ?

Parmi les contraintes qui pèsent sur nos collectivités, l'obligation de réduction de la production de déchets et l'augmentation exponentielle des coûts de traitement et des taxes, comme la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), impliquent de mettre en œuvre des mesures concrètes. Sans action de notre part, le poids de ces dépenses nécessiterait d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), comme beaucoup de

territoire ont été contraints de le faire. A la CA2BM, c'est l'inverse car nous diminuons la TEOM pour près de 95% de nos usagers. Mais cette diminution ne peut s'envisager que grâce au développement des bons gestes de tri et des mesures prévues dans notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Parmi eux, la collecte des biodéchets et l'incitation au compostage individuel et collectif. Nous avons distribué gratuitement plus de 6000 composteurs et nous poursuivons le déploiement des abri-bacs et des composteurs collectifs, tout en offrant des bio-seaux pour celles et ceux qui utiliseront ces équipements collectifs. Le volume de déchets fermentescibles qui sera ainsi valorisé permettra de réduire de manière importante le volume de déchets qui, aujourd'hui, sont enfouis et coûtent extrêmement cher à la collectivité et donc aux contribuables.

PCAET, Plan Vélo, CARE, PLPDMA : la CA2BM a de nombreux outils stratégiques pour dessiner le territoire de demain. Quelles sont les prochaines étapes ?

J'ajouterai OPAH, PLUI-H, RLPi, PAT,... Derrière ces acronymes, des documents qui visent à dessiner le territoire de demain, un territoire harmonieux qui respecte les spécificités de chacun, un territoire plus résilient qui innove et qui prépare son avenir.

La traduction de l'ensemble de ces actions constituera notre projet de territoire, outil qui guidera l'action de la CA2BM pour les 10 prochaines années.



Toute la saison
culturelle, ici

JUILLET
DÉCEMBRE

SAISON
culturelle
2025

SOMMAIRE

BUDGET	p4
L'ESSENTIEL	p5
EN BREF	p5
TRANSPORTS SCOLAIRES	p6
RELAIS PETITE ENFANCE	p7
HABITAT	p8
EAU POTABLE	p10
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p12
DÉCHETS	p15
MOBILITÉ DOUCE	p18
ENVIRONNEMENT	p20
INONDATIONS	p21
CULTURE	p22

PERMANENCES DU SERVICE URBANISME

DANS VOTRE COMMUNE

CONTACTEZ VOTRE MAIRIE OU
RENDEZ-VOUS SUR CA2BM.FR

- adsberck@ca2bm.fr
459 Rue de l'Impératrice, Berck/Mer
03.21.89.90.13
- adsmontreuil@ca2bm.fr
685 Rue de Paris, Écuire
03.21.90.94.66

SERVICE ASSAINISSEMENT

- assainissement@cucq@ca2bm.fr
1 040 Avenue d'Étapes/Mer, Cucq
03.21.84.64.71 (CA2BM)
03.21.87.10.20 (Véolia)
- Urgence assainissement - 24/24h - 7/7j
09.69.36.72.61 (appel non surtaxé)

SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

- N° vert Déchets : 0 800 880 695
- N° vert Encombrants : 0 800 009 935

SERVICE EAU POTABLE

- eaux@ca2bm.fr
347 Route de Paris, Écuire
03.91.17.00.07
Urgence : 06.08.70.02.46
- eaux@ca2bm.fr
459 Rue de l'Impératrice, Berck/Mer
03.21.89.90.20
Urgence : 06.08.70.02.46
- Pour les usagers de Camiers, Cucq, Étapes/Mer,
Merlimont et du Touquet-Paris-Plage :
09.69.36.72.61 (Véolia)

MAISON DES ENTREPRISES

- entreprises@ca2bm.fr
Boulevard Édouard Lévêque, Étapes/Mer
03.21.89.98.40

TRANSPORTS

- transports@ca2bm.fr
11-13 Place Gambetta, Montreuil/Mer
03.21.06.66.66
- transports@ca2bm.fr
459 Rue de l'Impératrice, Berck/Mer
03.61.85.05.09

RELAIS PETITE ENFANCE

- rpe@ca2bm.fr
319 Rue de la Mairie, Écuire
03.21.90.94.44



AGGLO INFOS

Est édité par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Directeur de la publication : Bruno Cousein

Conception/réalisation/rédaction : service communication CA2BM

Photos : service communication CA2BM, Office de Tourisme du Montreuillois en Côte d'Opale

Conception et impression : Imprimerie Aprim&Henry - 62170 Campigneulles-les-Petites

Tirage : 60 000 exemplaires sur papier 100 % PEFC de fabrication française.

BUDGET PRINCIPAL

100 780 470 €

68 576 852 € en section de fonctionnement
32 203 618 € en section d'investissement

BUDGETS ANNEXES

ASSAINISSEMENT



Le budget primitif Assainissement Collectif s'élève à 23 212 585 €

12 288 159 € en section d'exploitation
10 924 426 € en section d'investissement

Assainissement non collectif :
547 000 € de budget primitif

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le budget primitif Immobilier d'Entreprise s'élève à 3 353 692 €

1 719 793 € en section de fonctionnement
1 633 899 € en section d'investissement



EAU POTABLE

Le budget primitif Eau Potable s'élève à 10 430 536 €

6 886 653 € en section d'exploitation
3 543 883 € en section d'investissement

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le budget primitif Collecte et Valorisation des Déchets s'élève à 33 313 289 €
23 602 845 € en section de fonctionnement
10 211 874 € en section d'investissement



BUDGET TRANSPORTS COLLECTIFS

Le budget primitif Transports Collectifs s'élève à 13 070 950 €
9 595 616 € en section de fonctionnement
3 475 334 € en section d'investissement



Soit un

BUDGET GÉNÉRAL

de **184 708 522,42€**

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Fonds de concours - Aides aux investissements des communes
1 500 000€
- Fonds de concours exceptionnels suite aux intempéries
980 000€
- Travaux sur le réseau pluvial
1 130 000€
- Régime des aides directes aux entreprises
200 000,00€
- Acquisition de véhicules
200 000€
- Travaux / aménagement dans les bâtiments communautaires
1 100 000€
- Futur Siège de la CA2BM
300 000€
- Fin des travaux de la piscine de Berck-sur-mer
2 000 000€
- Liaisons douces - randonnées
100 000€
- Habitat
400 000€
- Transition écologique
750 000€
- Documents d'urbanisme
500 000€
- Stratégie numérique et informatique
1 000 000€
- Remparts de Montreuil-sur-mer
2 000 000€
- Gémapie terre et mer
4 624 337€
- Contrôle d'accès déchetteries Berck/Mer et Étaples/Mer
120 000€
- Réhabilitation de quais de transfert déchets verts
600 000€
- Abri bacs tri des déchets
480 000€
- Bacs, composteurs et points d'apport volontaires
1 200 000€
- Vidéoprotection / digitalisation des déchèteries
220 000€
- Mise en place d'une application d'information voyageurs / site internet spécifique et remplacement du matériel de billettique dans les transports
230 000€
- Vélomaritime Cucq Merlimont
3 046 872,40€



L'ESSENTIEL

SANTÉ ET SOLIDARITÉ : UN VILLAGE SOUS LE SIGNE DU SOLEIL

Pour sa première édition berckoise, le village Santé et Solidarité a connu un beau succès. Mis en place par le service des affaires sociales de la CA2BM dans le cadre de la Politique de la Ville, cette manifestation a réuni plus d'une trentaine de partenaires dans l'enceinte du palais des sports de Berck-sur-Mer.

Cette action financée par la CA2BM et l'Etat proposait une journée festive aux habitants afin de les sensibiliser autour des thématiques de la santé et de la solidarité.

2^{ÈME} FESTIVAL RANDONNEZ

Amateurs de randonnées cyclo/VTT, pédestres, de promenades à cheval ou encore amateurs de marche nordique, chacun a pu trouver son bonheur lors de la deuxième édition du festival Randonnez des 14 et 15 juin.

Un festival créé pour permettre à tous de découvrir les sentiers de randonnées de la CA2BM et qui a réuni de nombreux participants ce week-end.

Merci à l'ensemble des bénévoles, aux associations, à la ville de Berck-sur-Mer qui ont permis la réussite de cet événement.

→ Toutes les infos pour randonner en CA2BM sur ca2bm.fr

BIENTÔT L'OUVERTURE

Après des mois de travaux pour un montant de 4 500 000 H T subventionné à hauteur de 750 000€ par la Région et le Département, de nombreux aléas rencontrés : problèmes administratifs, canalisations à changer, défauts d'enrobage d'armatures des voiles, un test d'étanchéité qui n'a pas donné satisfaction ..., la piscine intercommunale de Berck-sur-Mer ne devrait plus tarder à ouvrir ses portes. Encore un peu de patience ...



EN BREF



Remplacement de la passerelle Beaumerie-Saint-Martin

Suite aux inondations qu'a connu notre territoire, la passerelle de Beaumerie-Saint-Martin était endommagée. Elle a été totalement rénovée pour un montant de **36 473€ HT** !

Soutien aux entreprises

Chaque année, la CA2BM accompagne financièrement des entreprises afin de faciliter leur installation ou leur développement sur notre territoire. C'est près d'une quinzaine d'entreprises qui a été accompagnée en ce premier semestre 2025.

LES CHIFFRES

42

C'est le nombre de fonds de concours (travaux, achats de matériels, etc...) attribués depuis janvier 2025 aux communes de la CA2BM pour un montant de plus d'un million d'euros. Un coup de pouce important pour l'investissement des communes !

+ de 155 000 €

Versés depuis janvier 2025 dans le cadre du dispositif exceptionnel d'aide aux communes membres de la CA2BM frappées par les inondations de 2023.

TRANSPORTS SCOLAIRES

EN CETTE RENTRÉE 2025,

**CE SONT PRÈS
DE 4 500 ÉLÈVES
TRANSPORTÉS PAR LA CA2BM**

Et c'est gratuit !



VOUS SOUHAITEZ PROFITER DE NOS TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans quel cas dois-je formuler une demande de carte de transport

Si vous êtes domicilié sur le territoire de la CA2BM et si votre enfant est scolarisé dans un établissement du territoire, une demande de carte de transport scolaire doit être formulée auprès de la CA2BM.

Quand et comment obtiendrais-je la carte ?

La carte de transport de votre enfant sera adressée à son établissement qui la lui remettra.

Combien coûte la carte ?

La carte de transport vous est remise gratuitement.

**EN CAS DE PERTE
DE LA CARTE**

**Le duplicata
sera facturé 20 €**



2025-2026

TRANSPORTS SCOLAIRES

ce qu'il faut savoir

La CA2BM organise et prend en charge le transport de tous les élèves scolarisés sur le territoire, **GRATUITEMENT.**

L'accès aux cars scolaires s'effectue au moyen d'une carte de transport scolaire émise par la CA2BM.



Retrouvez nous sur : ca2bm.fr   

RELAIS PETITE ENFANCE



Atelier ASMAT / Merlimont



Visite de jardins / Longvilliers



Fête du Printemps / Écuire



Intervention au collège St Joseph / Étaples/Mer



Sous le signe de la Nature et des abeilles / Montcavrel



Semaine nationale de la Petite Enfance

ZOOM SUR LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

La Semaine Nationale de la Petite Enfance, organisée du 17 au 21 mars, a été un événement particulièrement enrichissant, porté par un partenariat local dynamique entre la Maison de la Petite Enfance, la crèche «À l'abordage», les structures d'accueil collectif situées à Etaples-sur-Mer, l'école de musique d'Etaples-sur-Mer, l'association « Lis avec moi » et le Relais Petite Enfance de la CA2BM. Cet événement a permis de sensibiliser et de rassembler les familles, les professionnels et les enfants autour d'activités d'éveil. Les animations proposées ont été variées et adaptées aux besoins des jeunes enfants. Le Relais Petite Enfance a étendu les

animations à Campigneulles-les-Petites et à Rang-du-Fliers, permettant ainsi l'accessibilité de l'événement à une majorité d'assistants maternels et de familles. Au total, une trentaine d'enfants, accompagnés d'une dizaine de familles et d'assistants maternels, ont pris part à ces moments conviviaux.

Cet événement a été une belle occasion de **renforcer les liens entre les différents acteurs du secteur de la petite enfance sur le territoire** et ouvre la voie à d'autres initiatives portées par un plus large réseau partenarial.

MIEUX CONNAÎTRE LES MISSIONS DU SERVICE HABITAT

Le service Habitat de la CA2BM joue un rôle incontournable dans la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration du cadre de vie des habitants. À ce titre, il intervient sur plusieurs dispositifs.

LE PERMIS DE LOUER

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CA2BM a mis en place l'Autorisation Préalable de Mise en Location (A.P.M.L) dit « Permis de louer » sur les communes de Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer.

+250

dossiers « Permis de louer »
ont été déposés au service Habitat
en 2025

Qui est concerné ?

Tous les propriétaires qui proposent un logement à la location (meublé ou non meublé), avec un bail de plus de 8 mois, destiné à l'usage d'habitation principale. Le Permis de Louer est demandé aux propriétaires bailleurs privés d'un logement situé dans les périmètres définis à chaque nouvelle mise en location ou changement de locataire. Il doit être annexé au contrat de bail.

Les renouvellements de bail, les reconductions de bail et les avenants au bail ne sont pas concernés.

Comment déposer mon dossier ?

- 1 Remplir le CERFA n°15652*01 – Permis de Louer (disponible sur ca2bm.fr)
- 2 Joindre les pièces justificatives : contrat de bail, dossier technique (DPE, diagnostic gaz et électricité, plomb, amiante)
- 3 Transmettre le dossier au service Habitat
- 4 Un récépissé vous sera transmis
- 5 Une visite sera effectuée sous un délai d'un mois à réception d'un dossier complet

→ Nous contacter : permisdelaouer@ca2bm.fr

Plus d'informations sur ca2bm.fr

PERMIS DE LOUER

LE GUIDE PRATIQUE



LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

L'habitat indigne concerne les situations de logements exposant les occupants d'un logement ou des tiers à des risques pour leur santé ou leur sécurité

Les désordres dans les habitations (non décence et insalubrité)

Tout locataire peut demander l'intervention du service Habitat de la CA2BM si son logement présente des désordres : humidité, moisissures, champignons lignivores, condensation, présence d'infiltrations d'eau ou d'air, absence d'aération ou ventilation, pas de lumière naturelle, absence ou insuffisance de moyens de chauffage, logement dans un local impropre à l'habitation, etc. Selon le type de désordre et la gravité de celui-ci, le service Habitat procédera à un Relevé d'Observation du Logement (R.O.L) et celui-ci sera transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (D.D.TM) ou à l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S).

→ Saisissez votre réclamation sur <https://signal-logement.beta.gouv.fr>

Les désordres structurels sur le bâti

Quand s'applique une procédure de mise en sécurité ?

On parle d'un péril lorsqu'un bâtiment ou une partie du bâtiment (façade, balcon, toiture, escalier etc.) présente un risque pour la sécurité.

Le service Habitat intervient alors pour mettre en sécurité les lieux et demande à ce que des travaux soient engagés par les propriétaires.



Nous contacter

habitat@ca2bm.fr / 03.21.06.66.66



LE SERVICE HABITAT VOUS ACCOMPAGNE

Les travaux d'économies d'énergie dans votre habitation

- Pour les ménages aux ressources modestes et très modestes avec notre Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui vise à accompagner administrativement et techniquement les projets de rénovation ou d'adaptation du logement à l'handicap ou au vieillissement en sollicitant toutes les aides financières possibles.
- Nos réunions publiques d'informations sur les aides financières, les panneaux photovoltaïques, les arnaques à la rénovation etc...

Permanences pour des conseils gratuits et personnalisés

- L'Agence Départementale de l'Information du Logement (ADIL)
- L'Espace Conseil France Rénov' du Montreuillois
- Citémétrie, l'opérateur de notre OPAH

La CA2BM élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat (PLUI-H) ; une démarche ambitieuse qui engage notre territoire et ses 46 communes dans un projet de développement à long terme. Où implanter de l'activité économique, construire des logements, développer de l'agriculture ? Comment protéger nos ressources naturelles ? Nous avons besoin de vous ! Vous êtes invités à apporter vos remarques sur le registre de concertation disponible dans votre mairie ou au siège de la CA2BM.

→ Informations : www.ca2bm.fr/urbanisme ou serviceplanification@ca2bm.fr

Concertation
PLUI-H

Ensemble,
construire
l'Avenir!

POUR UNE EAU DE QUALITÉ



Superficie de l'usine
315 m²



Durée des travaux
13 mois



Traitement de l'eau
540 m³/h



Coût du projet : **5 433 870 € HT**
(études et travaux)

Sur le territoire de la commune de Rang-du-Fliers, l'usine de traitement de l'eau potable, d'une superficie de 315 m² est entrée en service en ce début d'année 2025.

Symbole de l'engagement de la CA2BM en faveur de l'accès à une eau de qualité, cette usine est aussi le témoignage concret de notre **volonté d'innover et de garantir à nos générations futures un avenir où l'eau reste une source de vie et non un facteur de conflit.**

Grâce aux technologies de pointe qu'elle intègre, cette installation permettra de traiter 540 m³ d'eau par heure, 10 800 m³ par jour, en respectant les normes sanitaires les plus exigeantes.

Elle contribuera directement à l'amélioration de la santé publique et à la distribution de l'eau à 14 500 abonnés sur les communes d'Airon-Saint-Vaast, Airon-Notre-Dame, Berck-sur-Mer, Verton et Rang-du-Fliers.

Grâce aux interconnexions réalisées par notre collectivité, cet équipement pourra alimenter, si nécessaire, l'unité de distribution de Conchil-le-Temple qui regroupe les communes de Groffliers, Conchil-le-Temple, Waben, Tigny-Noyelles, Colline-

Beaumont et Nempont-Saint-Firmin.

L'usine a également été pensée et calibrée pour alimenter à terme un maillage avec les unités de distribution de Sorrus (Campigneulles-les-Petites, Campigneulles-les-Grandes, Sorrus, La Calotterie et Wailly-Beaucamp), celle de Montreuil-sur-Mer (Écuire, Beaumerie-Saint-Martin, Montreuil-sur-Mer et La Madelaine-sous-Montreuil) et l'unité de distribution de Neuville-sous-Montreuil.

A l'avenir, après la réalisation des maillages restants et la pose des surpresseurs, cette usine de traitement de l'eau desservira 89% des abonnés du secteur Régie.

La réalisation de cet équipement a nécessité 13 mois de travaux. Sur un projet de 5 433 870 € HT comprenant les études et les travaux, la CA2BM a bénéficié par l'Agence de l'Eau Artois Picardie d'une aide de 45 100 € au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre, une subvention de 501 792€ et une avance remboursable sur 20 ans de 752 688 €.

LE CONTRAT

CARE

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE, UN ENJEU MAJEUR POUR L'AGENCE DE L'EAU ET LA CA2BM

Ce contrat co-construit avec les communes du champ captant, l'Agence de l'Eau, les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental « Protec'Eau Airon », s'attache à réduire toutes les pressions pesant sur la ressource en eau qu'elle soit d'origine agricole ou non-agricole.

Il marque l'engagement des agriculteurs dans un collectif représentant 60% de la surface agricole de l'aire d'alimentation de captage (le GIEE) et décrit la volonté partagée de la CA2BM d'implanter « la bonne culture au bon endroit » en activant des mécanismes de compensation financière.

Ce CARE marque une volonté de promouvoir les débouchés des cultures à bas niveau d'intrants que cela soit le miscanthus dans la biomasse chaleur, le chanvre dans le textile ou bien encore la luzerne pour le fourrage.

Dans l'aire d'alimentation de captage d'Airon-Saint-Vaast, se sont mobilisés autour du CARE, les acteurs du territoire œuvrant pour la lutte contre les pollutions diffuses qu'elles soient d'origine domestique, industrielle et artisanale ou agricole.

La CA2BM poursuivra également ses actions en matière de prévention ou de contrôle, notamment en matière de conformité des systèmes d'assainissement et innovera dans différents domaines dans l'intérêt collectif et la préservation de notre richesse qu'est l'accès à l'eau potable.

À SAVOIR

Le champ captant s'étend sur **9 communes** : Rang-du-Fliers, Vertron, Airon-Saint-Vaast, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Wailly-Beaucamp, Lépine, Ecuires, Bois-Jean.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NUMÉRIQUE : S'ÉQUIPER À MOINDRE COÛT POUR LA RENTRÉE

Dans le cadre d'un appel à projets lancé en début d'année 2025, 3 associations du territoire ont bénéficié d'un don, par la CA2BM, de 144 ordinateurs réformés. En contrepartie, les dites associations (mission locale, Handi'Arcade, Opale Connect) proposeront des animations et des actions de lutte contre l'illectronisme et la précarité numérique des habitants du territoire.

L'enjeu est double :

- Réduire la fracture numérique auprès des populations les plus fragiles et les plus éloignées.
- Créer à l'échelle du territoire une véritable filière logistique de

reconditionnement et de réemploi des matériels informatiques à usage professionnel.

Lauréate de cet appel à projets, l'association Opale Connect s'est engagée à reconditionner ce matériel informatique afin de le revendre à des tarifs solidaires et encadrés. A noter qu'une prise en charge de cet achat est possible grâce à la bourse numérique solidaire.

Contact

Vincent DESCHARLES
contact@opaleconnect.fr
03.21.94.31.30



144

ordinateurs donnés
aux associations en 2025

BOURSE NUMÉRIQUE SOLIDAIRE

Dans le cadre de sa feuille de route numérique, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois s'est engagée à mettre en place des actions d'inclusion afin de réduire la fracture numérique auprès des populations les plus fragiles et les plus éloignées.

La bourse numérique solidaire vise à répondre en partie à cet enjeu en accompagnant les populations du territoire en situation de précarité dans l'acquisition de matériels informatiques réformés et cédés à titre gratuit à certaines associations par des entreprises et des administrations.

A travers cette initiative, l'ambition est également de fédérer l'ensemble des entreprises et administrations en vue de créer à l'échelle du territoire une véritable filière logistique de reconditionnement et de réemploi des matériels informatiques à usage professionnel.

Qui peut en bénéficier ?

Ce dispositif est **ouvert aux habitants de la CA2BM, majeurs, inscrits à France Travail ou domiciliés dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).**

Le montant de l'aide étant déduit du prix d'acquisition du matériel, le versement de l'aide s'opère directement auprès de l'association en charge du reconditionnement, du réemploi et de la vente du matériel ayant conventionné avec la CA2BM.

DES ATELIERS POUR MIEUX MANGER

Dans le cadre de son projet « **Une seule santé** », la CA2BM a construit un programme visant à informer et sensibiliser nos jeunes sur les richesses alimentaires de notre territoire, au travers de rencontres avec des agriculteurs, des cuisiniers, des naturopathes, etc. Cet été, c'est vers les centres de loisirs que l'action financée à 100% par l'Agence Régionale de Santé et la CA2BM s'est dirigée, pour les jeunes de 8 à 12 ans. **D'autres actions « grand public » sont programmées lors du second semestre 2025.**

Plus d'informations

Agathe SCHALL / a.schall@ca2bm.fr / 06 46 64 38 69



UN NOUVEL OUTIL FINANCIER POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES



La CA2BM a engagé un partenariat avec le Réseau Initiative Ternois Artois 7 Vallées Montreuillois afin de doter le territoire d'un nouvel outil de financement des entreprises.

Vous êtes chef d'entreprise en création ou en développement et vous souhaitez être accompagné, consolider vos fonds propres

et/ou investir dans du matériel de production ? N'hésitez pas à contacter le Réseau Initiative installée désormais au sein de la Maison des Entreprises de la CA2BM à Etaples-sur-Mer.

Outre l'accompagnement dans la structuration de votre plan d'affaires, ladite association

propose en effet un prêt d'honneur, sans intérêt, pouvant aller jusqu'à 20 000 €, utile pour solliciter d'autres financements bancaires.

Contact

Alice DACQUET
alicedaquet@initiative-ta7vm.fr
06 78 46 12 72

SENSIBILISER LES JEUNES A LA CREATION D'ENTREPRISES ?



C'est l'objectif que s'est fixée la CA2BM à travers son partenariat avec DREAMAKERS. Implantée depuis 2006 en Hauts de France, cette association est un acteur majeur de la formation à la culture entrepreneuriale des jeunes, de 10 à 26 ans. A ce titre, elle a souhaité proposer une nouvelle expérience nommée « IMAGINE DEMAIN » dans

le cadre du Fonds d'Initiative Territorial qui permet de soutenir des projets économiques répondant à un intérêt communautaire.

Contact

Charlotte LANGRAND
c.langrand@ca2bm.fr
06 69 63 67 90

35 JEUNES ACCOMPAGNÉS

L'expérience, financée à 50% par la CA2BM, a donc été proposée à environ 35 jeunes répartis sur le Lycée Jules Verne d'Étaples-sur-Mer, le collège Jean Moulin et le Lycée Jan Lavezzari de Berck-sur-Mer.

La thématique sur laquelle ils ont dû travailler portait sur **Imaginer une idée à potentiel de développement en lien avec le numérique pour permettre :**

- Le Développement et création d'entreprises
- L'Attractivité du territoire
- La Transformation numérique du territoire

Les élèves ont ainsi participé à plusieurs ateliers d'accompagnement dans leurs réflexions et une restitution finale du projet a été organisée en mai dernier en présence d'élu et d'entrepreneurs.



EXPÉRIMENTATIONS AGRICOLES À BAS NIVEAU D'INTRANTS

Première récolte de chanvre pour Nicolas Dusannier

Dans le cadre de ses actions en matière de préservation de la qualité de l'eau la CA2BM soutient M.Dusannier pour 3 ans d'expérimentation du chanvre : la Communauté d'Agglomération compensera financièrement le manque à gagner de cette culture dite « à Bas Niveau d'Intrant » et donc très peu impactante sur la qualité de l'eau.

Le chanvre est de belle qualité, homogène, d'une hauteur idéal d'environ 2,4m.

Le prototype de faucheuse de chanvre coupe la tige en 2 parties, les couche au sol de façon rectiligne, broie les têtes. A l'instar du lin, le chanvre va rester au sol quelques

semaines pour « rouir » : action biologique de dégradation et de libération des fibres. Il sera ensuite retourné puis roulé en bales pour rejoindre les ateliers d'OPALIN situés à Le Parcq pour le process de taillage afin de séparer les fibres du reste de la tige.

La fibre pourra alors être filée (bobine) et ensuite tissée (vêtements...). Le reste de la tige, la « chènevotte » sera valorisé pour la litière animale, le paillage horticole ou le béton de chanvre.

Félicitations à Nicolas Dusannier pour cette première expérimentation réussie !

Baisse de la TEOM

Le Conseil Communautaire a approuvé la définition de 2 nouvelles zones avec taux différenciés, adaptées au service rendu et préservant la solidarité financière entre les communes

En 2025, la TEOM est fixée à :

- Zone 1 / littoral* : 9%
- Zone 2 / arrière-pays** : 10%

* Camiers, Cucq, Etaples-sur-Mer, Merlimont, Le Touquet-Paris-Plage, Berck-sur-Mer, Rang-du-Fliers

** 39 autres communes

95% des usagers verront leur TEOM diminuer en 2025



Faire réparer plutôt que de jeter !

Le bonus réparation est un dispositif instauré par la loi AGEC permettant la déduction d'un montant directement sur la facture du consommateur qui se rend chez un réparateur labellisé pour faire réparer son produit. Il concerne les équipements électriques et électroniques, les textiles, les linges de maison et les chaussures, les éléments d'ameublement, les articles de sport et loisirs, les articles de bricolage et jardin, et enfin les jouets.

Tout savoir

quefairedemesdechets.ademe.fr

Biodéchets

Mieux trier, mieux valoriser



Aujourd'hui, 38 des 46 communes de la CA2BM disposent d'un ou de plusieurs abris-bacs destinés à la gestion des biodéchets (les communes de Berck-sur-Mer, Camiers, Cucq, Etaples, Merlimont, Montreuil-sur-Mer, Le Touquet-Paris-Plage et Rang-du-Fliers seront équipées dans le courant du dernier trimestre 2025).

Il vous est possible de déposer dans ces containers vos biodéchets en VRAC (pas de sac). Un bioseau est à votre disposition sur simple demande à votre mairie.

Les abris-bacs seront collectés au moins une fois par semaine.



➔ Pour tout renseignement complémentaire : 0 800 880 695 (appel gratuit)



Point d'apport / Campigneulles-les-Petites

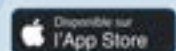
Les déchets végétaux pouvaient être déposés dans les plateformes de Camiers, Saint-Josse, Verton et Le Touquet-Paris-Plage, Frencq, Recques-sur-Course. Afin d'améliorer le service aux usagers, la CA2BM a décidé de créer de nouvelles

NOUVEAUX POINTS D'APPORTS DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

plateformes à Campigneulles-les-Petites, Tubersent et Wailly-Beaucamp. Les déchets végétaux peuvent également être déposés dans les déchèteries de Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer.

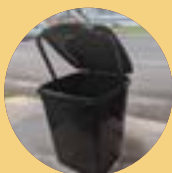
TOUTE L'INFORMATION DÉCHET DANS VOTRE POCHE

Avec Infos Déchets, accédez à toutes les informations déchets et recevez des alertes sur le passage des camions ou les changements de collectes directement depuis votre mobile



L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE

À VOTRE DISPOSITION



BIOSEAU

Idéal pour stocker les biodéchets dans la maison ou l'appartement

COMPOSTEUR

Mis à disposition gratuitement sur simple demande au 0800 880 695 (appel gratuit)



ABRI-BAC

Installé dans le quartier ou le village

COMPOSTEURS PARTAGÉS

Au pied des immeubles collectifs



VOS QUESTIONS

Mettre mes biodéchets dans le bac noir peut avoir des conséquences ?

OUI

La collecte du bac noir peut être refusée. Adoptons les bons gestes !

Le composteur dégage t-il de mauvaises odeurs ?

NON

Si les consignes sont bien respectées.

Si j'habite en appartement, puis-je trier mes biodéchets ?

OUI

Grâce au bioseau, je trie et dépose mes biodéchets dans l'abri-bac ou le composteur partagé.

Les agrumes se compostent-ils ?

OUI

S'ils sont mis en petits morceaux, les agrumes se désagrègeront plus vite.

POUR VOUS AIDER



il est toutefois **préférable** de mettre **les restes de repas** dans l'abri-bac afin d'éviter les nuisibles et les odeurs.

COMPOSTEUR ABRI-BAC



Restes de repas



Sachets de thé, marc de café et dosettes de café en papier



Épluchures de fruits, de légumes et coquilles d'oeufs



Essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier



Viandes, os, arêtes de poisson



Coquillages, crustacés et noyaux



MOBILITÉ DOUCE

FAVORISER LES DEPLACEMENTS CYCLABLES

La CA2BM a rédigé son schéma directeur cyclable, ou plan vélo. Ce plan s'inscrit dans le cadre d'une politique cyclable globale. Il s'agit à la fois d'identifier les aménagements à planifier pour offrir un maillage cohérent à l'échelle de la CA2BM, mais également à mettre en œuvre des services et à organiser des initiatives pour promouvoir l'usage du vélo pour nos déplacements.

Le Schéma Directeur Cyclable s'est fait de manière concertée avec les acteurs du territoire (élus, techniciens, associations, clubs...) ainsi que les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Cerema) et les structures relais en Région (Association Droit au Vélo).

AXE 1

Renforcer et sécuriser l'actuel réseau cyclable structurant

AXE 3

Affirmer la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois comme une place majeure de cyclomotorisme

AXE 5

Développer des éléments de communication et développer l'attractivité du vélo

AXE 2

Développer et élargir le réseau cyclable structurant

AXE 4

Encourager et faciliter l'usage du vélo au quotidien et particulièrement sur les trajets de courte distance

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Ils étaient une dizaine ce mardi 12 août à recevoir officiellement l'aide financière pour l'achat d'un vélo électrique proposée par la CA2BM en présence du Président Bruno COUSEIN et du vice-président en charge de la mobilité Gaston CALLEWAERT.

La CA2BM a souhaité mettre en place une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour les habitants de la CA2BM.

L'usage de vélos à assistance électrique constitue une alternative crédible à la voiture individuelle pour les déplacements réguliers en s'adressant à une plus grande diversité de citoyens, notamment ceux pour qui le vélo traditionnel reste difficile d'accès (personnes âgées, personne à mobilité réduite...), tout en permettant de couvrir de plus longues distances.

+100

Plus de 100 dossiers
déjà déposés



Plus d'informations sur ca2bm.fr

Pourquoi cette aide ?

- Encourager l'utilisation du vélo électrique comme alternative de mobilité durable, contribuant à la réduction de l'empreinte carbone de notre territoire
- Faciliter l'accès au vélo à assistance électrique pour les habitants, notamment les plus modestes, en réduisant le coût d'acquisition
- Soutenir la transition énergétique à travers un dispositif concret et adapté aux besoins des citoyens
- Réduire la dépendance à l'automobile et promouvoir les modes de transport actifs et non polluants

DES KITS DE RÉPARATION VÉLO

La CA2BM s'engage dans une démarche permettant de faire de son territoire une destination cyclo touristique de premier ordre.

La prise en charge par la CA2BM des kits de réparation vise à soutenir les établissements touristiques labellisés « Accueil Vélo » dans l'amélioration des services rendus aux cyclotouristes. Cette action contribue au développement de la mobilité douce et de

l'itinérance cyclable sur le territoire communautaire

Peuvent bénéficier du dispositif les établissements touristiques situés sur le territoire de la CA2BM labellisés ou engagés dans une démarche de labellisation Accueil Vélo.

Les kits sont fournis à titre gratuit par la CA2BM, dans la limite d'un kit par établissement.

UN LABEL « ACCUEIL VÉLO »



L'accueil vélo est une marque nationale, développée par l'association « France Vélo Tourisme », ouverte aux sites de visite ou de loisirs, ainsi qu'aux hébergements touristiques, loueurs et réparateurs de cycles, offices de tourisme, lieux de restauration et ports fluviaux. Le label atteste de la qualité de l'accueil réservé aux cyclistes en itinérance, à savoir :

- L'accès à des équipements adaptés aux cyclistes : abri vélo sécurisé, kit de réparation
- Des informations et conseils
- Des services dédiés aux cyclistes



13

établissements labellisés sur le territoire

13 établissements sont actuellement labellisés sur notre territoire et l'objectif est d'en labelliser une vingtaine d'ici fin 2025, afin de constituer un maillage harmonieux du label et de l'offre sur l'ensemble de la CA2BM.

→ Vous souhaitez rejoindre le label «Accueil vélo» ? Contactez nous au 06.19.12.17.51

DES ABRIS VÉLOS



Depuis 2024, la CA2BM a mis à disposition des abris vélos sur ses 2 pôles gare : Etaples-sur-Mer et Berck-sur-Mer. Ces abris-vélos sont sécurisés, gratuits et proposent chacun 40 places. Pour y accéder, il suffit de se rendre sur l'application CA2BM Vélos ou d'utiliser sa carte de bus CA2BM ou Pass-Pass.

Démontage du système écoplage

Le système écoplage, constitué de 900 mètres linéaires de drains et d'une station de pompage, a été installé en 2014 par la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale afin de lutter contre le phénomène d'érosion de la plage de Merlimont.

Le stock de sable en haut de plage a continué de se réduire malgré des rechargements effectués par l'agglomération.

Le système de drainage a, quant à lui, été endommagé à diverses reprises

Au regard des coûts afférents à la remise en état de ce dispositif, de son effet non démontré à

Merlimont et de la dangerosité constatée, la CA2BM avait pris la décision de procéder au démontage total du système. Le chantier, d'un montant total de

180 000€

a été pris en charge par la CA2BM.

La surveillance du phénomène sédimentaire se poursuit et des rechargements pluriannuels en sable seront effectués, après autorisation des services de l'Etat.



Démarrage de la création d'un bassin / Cormont



Curage du cours d'eau le Peul / La Calotterie



Création de fascines / à Tubersent



Renforcement de levées de terre / La Madelaine



Création d'un clapet / Attin

Sensibilisation des scolaires à l'évolution du littoral face aux risques liés au changement climatique

Un projet porté par la CA2BM dans le cadre du PAPI Bresle Somme Authie, mené en partenariat avec le CPIE Vallées de la Canche et de l'Authie, a pour objectif de sensibiliser le jeune public à l'évolution du littoral et des risques associés au travers des sorties terrain et des séances en classe.

Les écoles J. Moulin de Verton, St Joseph, J. Prévert, J. Rostand et Brel-Perrault de Berck-sur-Mer, ainsi que les écoles de Rang-du-Fliers, Groffliers et Conchille-Temple ont participé à ce projet. La journée de restitution très riche avec des supports variés durant laquelle les élèves ont présenté leur perception / vision du sujet s'est tenue en fin d'année scolaire.



Lutte contre les inondations : **5 millions d'euros** de travaux

La CA2BM s'était engagée avec l'aide financière et les autorisations exceptionnelles des services de l'Etat, à réaliser des travaux permettant de lutter contre les inondations.

→ Les travaux initiés en 2024 sont terminés ou en voie d'achèvement.

Ces travaux concernent principalement des merlons de protection, des bassins de tamponnement, des entretiens de cours d'eau, le remplacement de clapets ou portes à marée et la rénovation de 5 postes de pompage.

Les travaux encore en cours sont :

- Création d'un ouvrage hydraulique sur la commune de Cormont
- Remplacement de la porte à marée « Quentovic » à Attin

Durant l'hiver 2024/2025 la CA2BM a rénové 89 ouvrages d'hydraulique douce, ce qui représente 2 700 mètres linéaires sur les bassins versants de la Dordonne, de l'Huitrepin et de la Course.

Pour 2025/2026, la CA2BM a pour objectif la rénovation de 175 ouvrages d'hydraulique douce.



Poste de pompage - Rue Saint Gengoult / Montreuil-sur-Mer



Poste de pompage / La Calotterie

En dehors des travaux structurants, la CA2BM envisage à court terme :

- Le remplacement de la porte à marée de la Hayette à La Calotterie
- La réhabilitation de 3 postes de refoulement à La Madelaine-sous-Montreuil, Montreuil-sur-Mer et Neuville-sous-Montreuil

Ça n'est pas fini

2 ÉTUDES SONT EN COURS DANS LE CADRE DU PAPI CANCHE :

Etude sur la définition de la stratégie de prévention des inondations (Axe 7 du PAPI)

Le bureau d'étude ARTELIA, titulaire de cette mission, entre dans la phase de finalisation du modèle hydraulique de simulation numérique de fonctionnement de la basse vallée de Canche jusqu'à la mer. Les derniers compléments concernant les campagnes de mesures de terrain se terminent et les premières approches seront présentées aux élus prochainement.

Création d'ouvrages de ralentissement des écoulements sur les bassins versants de la Dordonne et l'Huitrepin (Axe 6 du PAPI)

Les emplacements favorables et type d'ouvrages ont été validés en comité de pilotage. La phase 2 de l'étude est en cours (rédaction des dossiers réglementaires, DUP, inventaires écologiques et campagne topographique). En parallèle, les rencontres avec les propriétaires et exploitants ont débuté.

Ecoles en Musique, un projet social, éducatif, culturel et citoyen

En étroite collaboration avec l'Education Nationale, la CA2BM a lancé l'opération *Ecoles en musique* en collaboration avec les écoles de Verton et de Montcavrel.

Ce projet pilote a pour ambition d'accompagner et de former un groupe de 60 élèves sur un cycle de trois années scolaires (CE2-CM1-CM2) et permettra de disposer de données quantitatives et qualitatives sur le lien bénéfique entre l'apprentissage musical et les apprentissages scolaires.



École en musiques / Verton

Les objectifs du projet

- Épanouissement et confiance en soi des enfants
- Intégration dans le groupe classe
- Instauration d'un climat favorable dans la classe et dans l'école
- Ouverture culturelle des enfants, mais aussi de leur famille
- Implication des familles dans le parcours scolaire et artistique des enfants
- Contribution au dynamisme de la vie culturelle du territoire
- Création de lien social
- Apprentissage de la citoyenneté

L'expérimentation est prévue pour une période allant du 15 octobre 2024 au 14 octobre 2027.

« Ecoles en musique », une opération s'inscrivant dans la dynamique portée par la CA2BM pour permettre de rendre la culture accessible à tous et adaptée aux besoins des usagers en l'occurrence, les scolaires.



Lille 3000 / Verton

Saison Culturelle retour en images

Salle comble à Verton pour les 2 soirées organisées **dans le cadre de Lille 3000. 8 classes des écoles de Camiers, Verton et Rang-du-Fliers encadrées par l'équipe du Pôle Intercommunal d'Apprentissages des Musiques (PIAM)** de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois et **accompagnées par les écoles de musique de la Berck-sur-Mer et de Montreuil sur Mer** étaient sur scène pour proposer l'opéra «Carnaval» de Julien Joubert. Chant, danse, percussions corporelles, scénographie : tout était rassemblé pour une fête réussie. Un projet préparé depuis un an et qui a permis de rassembler écoles, intervenantes musicales et écoles de musique du territoire.

Le samedi 10 mai, la place du Forum à Merlimont a accueilli **le spectacle Mirage de la Cie Cirq'Ovent dans le cadre de la Saison Culturelle de la CA2BM. 130 personnes** ont pu profiter de ce spectacle qui mêlait danse, cirque et musique. Un joli voyage qui a ravi petits et grands.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'inscription au réseau des Médiathèques de la CA2BM (Berck-sur-Mer, Rang-du-Fliers, Attin et Conchil-le-Temple) est gratuite pour tous. Livres, magazines, Cd, DVD, ressources numériques vous y attendent. Retrouvez toutes les infos dans l'une des 4 Médiathèques du Réseau ou sur www.mediatheques.ca2bm.fr



Fanfare Zwaze / Berck-sur-Mer



Restitution PIAM / Berck/Mer



Braderie de livres en médiathèque



Cabaret des oublié.e.s / Cucq



Atelier en médiathèque

Saison culturelle, PIAM & ateliers en médiathèques

Dans le cadre de la saison culturelle de la CA2BM, une petite centaine de personnes assistait le 1^{er} avril dernier à Cucq au « Cabaret des Oublié.e.s » de la Cie H3P. Ce spectacle, en tournée décentralisée de la Comédie de Picardie, a embarqué la salle au fil des luttes évoquées : celles des femmes, des ouvriers, des étrangers ou encore de la planète. Une jolie occasion de découvrir ou redécouvrir nombre de textes et chansons engagés, qui poussent à réfléchir et à ouvrir nos oreilles, nos consciences et nos cœurs.

En partenariat avec l'association Archipop et la Cie Du Tire-Laine, la CA2BM proposait des soirées cinéma en plein air. Au programme, la projection d'images d'archives locales, un moment de partage et de convivialité sous les étoiles.



Cirq'Ovent / Merlimont



Espuma Antigua / La Madelaine-sous-Montreuil



Ciné estival / Wailly-Beaucamp



École en musique / Montcavrel

Avec le soutien de l'Agglo

Chaque année, la CA2BM apporte son soutien financier et/ou technique aux évènements qui font la richesse de notre territoire :

- Juliette et les Misérables
- Festival Les Malins Plaisirs
- Festival Rock en Stock
- Bluesin' [A]out
- Musica Nigella
- Choeur Diapason
- Cinémondes



Les imaginaires / Saint-Josse-sur-Mer



Vertige et Robotisé / Wailly-Beaucamp



Installation Juliette et les Misérables par les équipes de la CA2BM



Les empreintes de Jeanne/ Cormont

L'AGGLO S'ENGAGE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS

AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS

En apportant un soutien financier aux agriculteurs du territoire, la CA2BM souhaite promouvoir les pratiques agricoles transformatives.

SON OBJECTIF ?

Favoriser l'installation agricole, préserver la ressource en eau, lutter contre le ruissèlement et l'érosion des sols, préserver les champs captants.



**TOUTES LES INFOS
SUR LES AIDES**
sur ca2bm.fr

Airon-Notre-Dame / Airon-Saint-Vaast / Attin / Beaumerie-Saint-Martin / Berck-sur-Mer / Bernieulles / Beutin / Bréxent-Énocq / Camiers / Campigneulles-les-Grandes / Campigneulles-les-Petites / Colline - Beaumont / Conchil-le-Temple / Cormont / Cucq / Écuire / Estrée / Estréelles / Étaples-sur-Mer / Frencq / Groffliers / Hubersent / Inxent / La Calotterie / La Madelaine-sous-Montreuil / Lefaux / Lépine / Le Touquet-Paris-Plage / Longvilliers / Maresville / Merlimont / Montcavrel / Montreuil-sur-Mer / Nempont-Saint-Firmin / Neuville-sous-Montreuil / Rang-du-Fliers / Recques-sur-Course / Saint-Aubin / Saint-Josse / Sorrus / Tigny-Noyelle / Tubersent / Verdon / Waben / Wailly-Beaucamp / Widehem